

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail – Justice – Solidarité

DECRET N°D/2009/ 141 /PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION D'UN COORDINATEUR GENERAL DES
SERVICES DE SECURITE DES AEROPORTS DE CONAKRY ET DE
L'INTERIEUR**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu le communiqué n°001/CNDD du 23 décembre 2008, portant prise effective du pouvoir par le Conseil National pour la Démocratie et le Développement suspension de la constitution et dissolution du Gouvernement
- Vu l'ordonnance n°006/PRG/CNDD du 29 décembre 2008, portant création d'un poste de Premier Ministre, chef du Gouvernement.
- Vu l'ordonnance n°007/PRG/CNDD du 29 décembre 2008, portant Attribution du Premier Ministre, chef du Gouvernement.
- Vu l'ordonnance n°008/PRG/CNDD du 29 décembre 2008, portant nomination du Premier Ministre, chef du Gouvernement.
- Vu la loi L/2001/028/AN du 31 décembre 2001, portant Statut Général des fonctionnaires.
- Vu le décret D/2009/001/PRG/CNDD/SGPRG du 14 janvier 2009, portant nomination des membres du Gouvernement

DECRETE

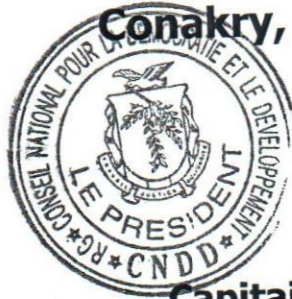
Article 1^{er} **Monsieur Bangaly KOUROUMA**, Commissaire Divisionnaire de police, précédemment Commissaire Spécial de l'Aéroport de Conakry est nommé Coordinateur général des Services de Sécurité (Gendarmerie Douane, Armée et Police) des Aéroports de Conakry et de l'Intérieur.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de sa date de signature et qui abroge toutes dispositions contraires sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

07 AOÛT 2009

Conakry, le

Août 2009



Capitaine Moussa Dadis CAMARA,

**PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENT DU CNDD
CHEF DE L'ETAT
COMMANDANT EN CHEF DES
FORCES ARMEES**